



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame  
Roxanne Meyer Keller  
Présidente du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 2<sup>e</sup> MAI 2016

Scanné le \_\_\_\_\_

Réf. : MFP/15020159

Lausanne, le 18 mai 2016

**Détermination Philippe Grobéty sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Application de la LEO et de Harmos, nouveaux reports de charge du canton vers les communes ? (15\_INT\_386)**

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la détermination Philippe Grobéty, adoptée par le Grand Conseil le 2 février 2016 dans le cadre de la réponse à l'interpellation mentionnée en titre et dont le contenu est le suivant :

*« Vu l'importance des dépenses communales et cantonales pour les constructions scolaires, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de reprendre les discussions avec les Communes et de convoquer avant la fin de cet hiver une séance du groupe de travail politique Canton-Commune déjà constitué. »*

Le financement des équipements des constructions scolaires mises à disposition de l'enseignement obligatoire par les communes doit effectivement faire l'objet de négociations avec les associations représentant les communes. Ces négociations n'ont pu démarrer plus tôt.

En effet, l'agenda politique était notamment occupé en 2015 par les négociations entreprises sous l'égide de la Plate-forme Canton - Communes portant sur la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution cantonale. Ces négociations ont fortement occupé les parties concernées, dont le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et ont abouti aux propositions de modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prochainement soumises au Grand Conseil (EMPL 286 – Février 2016). Par ailleurs, les élections communales ont également fortement sollicité les membres des autorités communales.

Les élections communales achevées, le Conseil d'Etat considère qu'il est maintenant possible d'ouvrir ces négociations. La séance a été fixée au 10 mai 2016 entre le DFJC et les associations concernées en vue de négocier les modalités de financement de ces équipements. Il convient toutefois de relever que l'initiative populaire cantonale « Opération Charlemagne », pour laquelle la récolte des signatures court jusqu'au 12 mai 2016, pourrait fortement modifier le cadre général dans lequel vont s'inscrire ces négociations.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- DCEO